

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS HIVER 2022**

Séance du 24 octobre 2022  
Dûment convoqué le 18 octobre 2022

En l'an 2022, le lundi 24 octobre 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (23) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (8) :** P. BLANQUE, C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSAS, M. RIFF, P. RIU.

**Pouvoirs (5) :** J.-L. DEMELIN (à P.-L. LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (P. CAMPS), J.-D. LAPORTE (à M. POUDADE), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE).

**Secrétaire de séance :** Marcel BLANC.

Acte n° : CCPC-2022297-11

### Rapport

**VU** le Code de la fonction publique ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3 ;

**VU** la délibération du 8 décembre 2014 autorisant le Président à procéder à des recrutements permettant de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou de pouvoir à un remplacement ponctuel ;

**CONSIDERANT** que pour les besoins des services, en vue de la saison hivernale, il est nécessaire de recourir à des emplois occasionnels dits « saisonniers » ;

**CONSIDERANT** les prévisions de la période hivernale notamment pour la bonne gestion de l'accueil de la Llose :

Pôle Développement / Tourisme – 3 embauches :

- 2 agents de caisse polyvalents au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 30 novembre 2022 pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 pisteuse secouriste correspondant au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 5 décembre 2022 pour une durée de 4 mois, à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20221024-2022297-11-DE  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le recrutement de 3 embauches saisonnières pour la saison hivernale 2022 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le recrutement de 3 embauches saisonnières pour la saison hivernale 2022 ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20221024-2022297-11-DE  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

